



CESER Bourgogne Franche-Comté

Séance plénière du 14 Mai 2024

Avis du CESER en qualité de Personne Publique Associée sur le rapport de modification du SRADDET dans ses volets ZAN, Déchets et Logistique.

Déclaration de Guy Zima au nom de la CGT

Comme dans toute décision déléguée ou décentralisée à une collectivité territoriale infra, la question dimensionnante est celle du paradigme général, du cadre fixé par l'autorité concédante. Le SRADDET est l'exemple type de ce questionnement avec un schéma à prescriptivité certes, mais à prescriptivité limitée et très encadrée.

Les enjeux d'intégration du ZAN sont victimes des attermolements successifs du législateur et des textes modifiés qui ont amené des débats nouveaux poussant à des comportements moins collectifs et plus individuels des collectivités infra concernées. Le débat toujours utile doit néanmoins tenir compte des données intangibles pour la préservation de la vie sur notre planète et des choix que cela impose.

C'est en ce sens que, à ne vouloir froisser personne, on ne mets pas en cohérence objectifs, moyens (principalement financiers) et règles pour y parvenir. Pour exemple, mais loin de l'exhaustivité, sur les transports et la logistique, premier contributeurs de gaz à effet, mais aussi grand consommateur de surfaces artificialisées, il y aurait moyen de légiférer, régler nationallement plutôt que de laisser localement métropoles et autres EPCI rivaliser pour attirer, au nom du développement de l'activité économique, sans moyens d'imposer la multimodalité et le report modal des approvisionnement et des flux générés par exemple.

Bref sans cadre clair, valant pour tous, l'atteinte des objectifs est plus que compromise et discrédite les annonces et les efforts faits par ailleurs.

Dans ce cadre si peu ou si mal défini, la région fait au mieux de ce que la loi lui confie par des concertations locales et l'avis du CESER présenté reprend ces échanges et leurs traductions dans le SRADDET.

Sous la réserves de ces remarques la CGT votera l'avis présenté

